



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 08 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 08 Avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 14; Présents : 13; Votants : 13; Quorum : 8

Date de convocation : 28 Mars 2024

Présents : Mrs DELHOUME Philippe – BON Pierre - DUMAND François - GARDAIS Olivier – GOUINEAUD Frédéric – LESSEUR Thierry – MIMOL Jean-Claude – et Mmes AUTANT Sophie - de KERROS Isabelle - ERABLE Isabelle – MESLAND Christine – LUCAS Annick – RÉMY Véronique -

Excusé : M. ROUX Stéphane

Absent :

Secrétaire de séance : Mme MESLAND Christine

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 Mars 2024 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle **l'ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation des budgets 2024 (Commune, la Faurie, le Champ fleuri, panneaux photovoltaïques)
2. Vote des taxes 2024
3. Vote des budgets (Commune, la Faurie, le Champ fleuri, panneaux photovoltaïques)
4. Délibération fongibilité des crédits
5. Demande de subvention au Département pour le City Stade
6. Demande de subvention au Département pour la voirie accidentogène
7. Délibération Tarif buvette lors des manifestations
8. Informations et Questions diverses

1) Présentation des budgets 2024 (Commune, la Faurie, le Champ fleuri, panneaux photovoltaïques)

a - Budget Primitif 2024 Commune

Monsieur le Maire expose les propositions nouvelles du Budget Primitif 2024 :

Investissement

Dépenses : 634 102,30 €

Recettes : 634 102,30 €

Fonctionnement

Dépenses : 513 031,14 €

Recettes : 513 031,14 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 634 102,30 € (dont 103 297,00 € de Reste à réaliser)

Recettes : 634 102,30 € (dont 4 099,00 € de Reste à réaliser)

Fonctionnement

Dépenses : 513 031,14 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

Recettes : 513 031,14 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

b - Budget Primitif 2024 Lotissement « La Faurie »

Monsieur le Maire expose les propositions nouvelles du Budget Primitif 2024 :

Investissement

Dépenses : 164 630,00 €

Recettes : 164 630,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 223 591,07 €

Recettes : 223 591,07 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 164 630,00 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

Recettes : 164 630,00 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

Fonctionnement

Dépenses : 223 591,07 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

Recettes : 223 591,07 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

c - Budget Primitif 2024 Lotissement « Champ Fleuri »

Monsieur le Maire expose les propositions nouvelles du Budget Primitif 2024 :

Investissement

Dépenses : 456 044,61 €

Recettes : 456 044,61 €

Fonctionnement

Dépenses : 464 959,61 €

Recettes : 464 959,61 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 456 044,61 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

Recettes : 456 044,61 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

Fonctionnement

Dépenses : 464 959,61 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

Recettes : 464 959,61 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

d - Budget Primitif 2024 « Régie Panneaux Photovoltaïques »

Monsieur le Maire expose les propositions nouvelles du Budget Primitif 2024 :

Investissement

Dépenses : 34 941,54 €

Recettes : 34 941,54 €

Fonctionnement

Dépenses : 11 020,00 €

Recettes : 11 020,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 34 941,54 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

Recettes : 34 941,54 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

Fonctionnement

Dépenses : 11 020,00 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

Recettes : 11 020,00 € (dont 0,00 de Reste à réaliser)

2) Vote des taux 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121 - 29,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639A et 1636B sexies et suivants relatifs au vote des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1. de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les fixer à :

TH : 12,58 %

TFB : 40,45 %

TFPNB : 62,01 %

2. d'autoriser M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision au services préfectoraux.

Taux identiques à ceux de 2023.

3. Vote des budgets (Commune, la Faurie, le Champ fleuri, panneaux photovoltaïques)

a- Commune vote à l'unanimité

b- « La Faurie » vote à l'unanimité

c- « Champ Fleuri » vote à l'unanimité

d- SPIC vote à l'unanimité

4. Délibération fongibilité des crédits

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adapter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57;

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2023;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, pour l'année 2024.

5. Demande de subvention au Département pour le City Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement de sa politique sportive et de loisirs, la Commune de Pessines souhaite créer un espace ludique et pédagogique.

En effet, ce city-stade permettrait à toutes les tranches d'âge (collège/lycée Montessori, Associations, habitants) de pratiquer du sport en toute liberté puisque l'accès

serait libre et de diversifier les sports : en l'occurrence le football, le handball, le basket- ball, le badminton, le volley-ball et le tennis.

La SAS AGORESPACE nous a fait une proposition de projet :

- Terrain multisports de 22 x 12 m
- Structure avec un habillage Acier composite
- Sol en gazon synthétique sablé

Réalisation d'un city-stade AGORESPACE 250 (avec 2 options)	66 022,00 €
Réalisation de la plateforme (ETATP PICOULET)	<u>19 492,50 €</u>
TOTAL HT	85 514,50 €
Soit un montant TOTAL TTC	102 617,40 €

Plan de financement

DÉPENSES		RECETTES	
Coût du projet HT		Subvention ANS (55%)	47 032,97 €
City-stade Agorespace 250	66 022,00€	Subvention Conseil Départementale (25%)	25 378,55 €
Plateforme PICOULET	19 492,50€	Autofinancement	17 102,98 €
TOTAL	85 514,50€	TOTAL	85 514,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CONFIRME le choix des deux devis précités sous réserve de l'obtention des subventions ;
- DÉCIDE de l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation du city-stade au budget 2024 ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les devis après obtention des subventions.

6. Demande de subvention au Département pour la voirie accidentogène

Le Maire de la Commune de PESSINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

Considérant le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers,

Vu le devis du Syndicat Départemental de la Voirie et de l'état de la « Route des Baudins », tranche 2 et compte tenu de l'utilisation de cette voirie par le bus de transport scolaire et du nombre de véhicules circulant dans les deux sens,

Vu l'inscription au budget 2024 de crédits pour les travaux de voirie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre de la voirie communale accidentogène pour participer au financement de ces travaux dont le montant s'élève à 25 974,21 € HT (31 169,05 € TTC) pour la Commune de Pessines.

7. Délibération Tarif buvette lors des manifestations 2024

M. le Maire en accord avec les membres de la Commission Communale « Fête et Loisirs » PROPOSE DE FIXER les tarifs des boissons proposées à la vente lors des manifestations communales de la façon suivante :

Bière pression : 2,50 €	Bière canette : 2,00 €
Café ou thé : 1,00 €	Sodas et jus de fruits : 1,50 €
Consigne gobelet sérigraphié : 1,00 €	

Les dépenses seront imputées à l'article 623 et les recettes seront inscrites à l'article 7588 du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour les prix proposés.

8. Informations et Questions diverses

Monsieur le maire a ensuite demandé aux différents conseillers ayant participé à une commission de bien vouloir en présenter les points principaux :

a) Atelier PADD le mardi 9 Avril 2024 à 16h avec Madame la Préfète à Bussac pour exposer les notes des enjeux de l'État. Puis à 17h00 réunion PLUI, Monsieur le Maire et Monsieur LESSEUR Thierry s'y rendront.

b) Monsieur MIMOL Jean-Claude a eu une réunion sur l'inventaire des zones humides le lundi 08 Avril 2024 à 10h30. Il faudra faire paraître dans le journal communal un article sur ce sujet.

c) Monsieur MIMOL Jean-Claude s'est rendu au Syndicat Mixte Charente Aval pour le vote du budget.

d) Il s'est rendu à la CDA pour écouter la présentation des nouvelles technologies

(photovoltaïques en groupes sur 3 500 m²), chaudière pour brûler le Miscanthus ou la méthanisation.

c) Madame de KERROS Isabelle lance un appel à l'heure civique, pour aider la paroisse à nettoyer l'église. Dans le même temps, elle demande si la Mairie pourrait offrir au prêtre le repas de la marche semi-nocturne du 27 avril. Les conseillers ont accepté.

d) Monsieur LESSEUR Thierry s'est rendu à la commission finances de la CDA le vendredi 29 Mars 2024.

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance,



Christine MESLAND

Le Maire,



Philippe DELHOUME